

L'Assemblée des Délégué/es de l'EMS de la Sionge est consultée par voie circulaire, afin de valider la constitution du nouveau Comité de Direction, ainsi que de la Commission financière.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour par voie circulaire
2. Elections :
 - Membres du Comité de direction
 - Président/e, vice-président/e et secrétaire de l'Assemblée des Délégués et du Comité de Direction
3. Constitution de la Commission financière - approbation
 - Election de 3 membres

Le Comité de Direction.